



B.P. 21 – 68360 SOULTZ

SOULTZ, le 19 mai 2025

ARRETE MUNICIPAL

1. Arrêté transmis à titre d'information à :

- Monsieur le Procureur de la République de COLMAR
- Tribunal de Proximité de GUEBWILLER
- C ROUTES CEA Strasbourg
- Service Routier de Mulhouse 6, rue du 6 Février 68190 ENSISHEIM
- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de SOULTZ
- Monsieur le Responsable des Brigades Vertes à SOULTZ
- Rédaction des Journaux : L'ALSACE ET LES DERNIERES NOUVELLES à GUEBWILLER
- Centre de Secours de SOULTZ
- Services Techniques de la Ville de Soultz
- Police Municipale
- O.N.F - GUEBWILLER (Monsieur QUEVILLIER)
- M. Bart POCOCK
- Monsieur le Maire de la Commune de WUENHEIM
- Monsieur Michel LAUCHER, Président du Moto-Club Zone 68 de SOULTZ
mczone68soulz@gmail.com
- Hôtel-Restaurant « Les Violettes »

2. A Classer :

- dossier arrêtés municipaux
- dossier arrêtés - chemins forestiers
- dossier Courses XXII 3G
- classeur

Marcello ROTOLO, Maire



ARRETE N°37 DU 19 MAI 2025
Concernant la réglementation provisoire de la circulation
LE MAIRE DE LA VILLE DE SOULTZ, Haut-Rhin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et suivants,

Vu le code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation routière,

Considérant la demande de Monsieur Thibaut KOCH, Président du Vélo-Club Alsatia de Guebwiller pour l'organisation le 7 septembre 2025, de l'organisation de la Coupe Grand Est VTT XCO 2025

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la sécurité des usagers d'interdire toute circulation pendant le déroulement de la compétition

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation de tout véhicule sera interdite le dimanche 7 septembre 2025 de 9h00 à 16h00 **sur la Route forestière reliant l'Hôtel « Les Violettes » et la route du Col Amic (lieu-dit au Gros Chêne).**

ARTICLE 2 :

L'organisateur se chargera de mettre en place la signalisation adéquate.

ARTICLE 3 :

M. le Maire de la Ville de Soultz, M. le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de SOULTZ, ainsi que tous les agents des services concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marcello ROTOLO, Maire :